

## PROVINCE DE LIEGE COMMUNE DE JALHAY ARRONDISSEMENT DE VERVIERS ARRETE DE POLICE CONCERNANT ET REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT DES VEHICULES à JALHAY.

## Le Bourgmestre,

- Vu la demande introduite ce 24/03/2024 par Monsieur Xavier DELCOUR (087/47.49.41) <u>xavier.delcour@jalhay.be</u> sollicitant la réservation d'emplacements de stationnement dans le cadre de travaux de marquage routier;
- Attendu qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter les accidents ;
- Vu la loi relative à la Police de la circulation routière,
- Vu les articles 119 et 135 de la nouvelle Loi Communale,
- Vu les articles 1133.1, 1133.2 et 1123.29 du Code de la Démocratie locale
- Vu la circulaire Ministérielle relative aux règlements complémentaires et de placement de la signalisation routière,
- Vu l'arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions de placement de la signalisation routière ;

## ARRETE

Art.1er

Du 28/03/2024 au 04/04/2024 entre 07h00 et 18h00, le stationnement des véhicules sera interdit aux

endroits suivants:

place Lambert Laurent

Route du Fawetay et carrefour du Fawetay

RN 640 à Arzelier

<u>Art.2</u>:

Toutes les interdictions et restrictions relatives à la Police de circulation routière seront matérialisées par ur signalisation conforme (signaux E1). Celle-ci sera déposée et mise en place par le service des travaux 24 hi à l'avance.

<u>Art.3</u>:

Les contrevenants seront punis de peines prévues par la loi.

<u>Art.4</u>:

Copie de la présente sera transmise

- A monsieur le Procureur du Roi/sect.Roulage de Verviers,
- A monsieur le Commissaire directeur des Opérations de la Zone des Fagnes
- Aux services de la Zone de secours n° 4 (112)
- Aux services du SPW District de Verviers
- A notre police locale.
- A notre service des Travaux

Jalhay le 25/03/ 2024 Par délégation

Michel PAROTTE Echevin